



**COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

Sans accord, vous êtes plus que **perdants et vous n'hésitez pas à juste titre à nous clouer au pilori, tous syndicats confondus !**

Même si dès le début, seule la **CFDT s'est engagée et a pris ses **responsabilités** !**

La **CFDT seule, c'est bien mais nettement insuffisant pour valider cet accord !**

Vous voulez les indemnités pour cette fermeture ? Vous voulez améliorer votre quotidien au travail ?

Une seule solution : dites-le haut et fort, et soutenez l'action **CFDT !**

C'est **vous qui avez les cartes en mains, c'est vous qui devez **décider** de votre avenir !**

PASC PARIS/PASCI

Mercredi 25 juin 2014

La CFDT a signé le projet d'accord et dit pourquoi !

Jeudi 26 juin, seule la CFDT a pris ses responsabilités et signé le projet d'accompagnement social de la PASC Paris et de la PASCI. Pourquoi ?

- Parce qu'après 2 mois de négociation, nous considérons que le projet a évolué et améliore les BRH 9 et 10
- Parce qu'il apporte du plus, du concret et du sonnant à qui veut entendre !

Pour s'en convaincre, il suffit de lire le tableau ci-dessous sous l'angle de

Qu'est-ce que je perds demain s'il n'y a pas d'accord ?

	Version sans accord Application BRH 9 & 10	Je perds par rapport à l'accord
Mobilité géographique sans changement de domicile	Allongement inférieur à 5 km : 0€ De 5 à 10 km ou de 10 à 15 mn : 100€ De 11 à 15 km ou de 16 à 30 mn : 300€ De 16 à 30 km ou de 31 à 45 mn : 700€ Au-delà de 45 km ou de 45 mn : 1 500€	150€ 200€ 400€ 800€ 1 000€
	Au bon vouloir de la DSC	Examen garanti en cas de litige sur les temps de trajet.
Mobilité géographique avec changement de domicile	5 000€ et 1 000€ en plus par enfant à charge plafonné à 10 000€	Idem
	Au bon vouloir de la DSC	2 jours d'ASA pour rechercher un logement
Mobilité fonctionnelle (Sans accord c'est au bon vouloir de la DSC)	Vers SCCE ou PASCI : 0€ Autre PASC et SCC : 0€	600€ 3 000€
	Facteur/Collecteur : de 0 à 3 000€ Vers une PIC : de 0 à 1 300€ Production et autre fonction : de 0 à 1 300€ Télévente, DACC, DOM-TOM : de 0 à 600€	4 000€ garanti 3 000€ garanti 600€ garanti 600€ garanti
	BP Financement ou Filiales : 0€ Réseau (l'Enseigne) : de 0 à 3 000€ Service Financier : de 0 à 1 300€	3 500€ garanti 3 000€ garanti 3 000€ garanti
Prime Qualité	Rien	600€ pour l'année au prorata du temps de présence
Promotion (reclassement sur un poste de niveau supérieur)	Tous les agents de La Poste (...) peuvent bénéficier des indemnités liées aux réorientations sauf les agents pour lesquels cette réorientation correspond à une promotion (BRH10 p.80)	Pas d'application du BRH10



COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

Contact :

pgiraudeau@cfdt3c.org

Et toujours le blog :

avocasques.blogspot.fr

Chaque salarié devrait se poser cette **question** :
« *comment une signature ou une non signature d'un syndicat peut-elle m'impliquer en tant qu'agent ?* »

La **CFDT** n'a qu'une chose à vous dire : aux élections professionnelles de décembre, faites donc le nécessaire pour que cela n'arrive plus :

Votez CFDT !

**NOUS
RENFORCER,
C'EST VOUS
RENFORCER !**

Et maintenant quelques exemples : la PAsCI...

- **Je suis la PAsCI à Noisy** : je perds de 150 à 1 000€ s'il y a allongement de ma distance domicile/travail + les 600€ de prime qualité
- **Je rejoins la Télévente** : si promotion, aucune indemnité
- **Je vais sur une autre PASC** : je perds 3 000€ + 600€ de prime qualité ou moins suivant la date de mon départ

..... Et puis la PASC !

- **Je rejoins la PAsCI ou la Télévente à Noisy** : je perds de 150 à 1 000€ s'il y a allongement de ma distance domicile/travail + les 600€ d'intégration à la PAsCI ou à la Télévente + les 600€ de prime qualité. **Si promotion** : aucune indemnité !
- **Je vais sur une autre PASC** : je perds 3 000€ + 600€ de prime qualité ou moins suivant la date de mon départ
- **Je vais sur l'Enseigne** : je perds 150 à 1 000€ s'il y a allongement de ma distance dom/travail + 600€ de prime qualité suivant la date de mon départ + aucune garantie sur les 3 000€
- **Je vais sur un poste en distri ou en PPDC** : je perds au minimum 1 000€ + 600€ de prime qualité suivant la date de mon départ + 150 à 1 000€ s'il y a allongement de ma distance dom/travail
- **Je vais sur un poste en PIC ou en Service Financier** : je perds au minimum 1 700€ + 600€ de prime qualité suivant la date de mon départ + 150 à 1 000€ s'il y a allongement de ma distance dom/travail. **Si promotion** : aucune indemnité
- **Je vais sur la Banque Postale Financement** : je perds 3 500€ + 600€ de prime qualité suivant la date de mon départ + 150 à 1 000€ s'il y a allongement de ma distance domicile/travail

La politique du pire !

Dans le tract précédent, on écrivait que « *ne pas s'engager serait désastreux pour l'ensemble du personnel : retour à la case sans accord avec des indemnités largement revues à la baisse* ». Démonstration est ici faite avec des sommes qui frisent parfois les 2 mois de salaire ! Excusez du peu...

Seul problème : certains syndicalistes **CGT, FO et SUD** persistent à rester aveugles et sourds et **se refusent à signer** sous des prétextes que vous aimeriez certainement lire et entendre.

Evidemment quand on a vendu la lune c'est compliqué de revenir sur terre et aux dures lois des réalités postales ! Pour un autre, c'est « il y a des avancées, c'est pas mal, mais si d'autres pouvaient s'engager à ma place, ça m'aiderait ! ».

Et donc les regards des 2 premiers de se tourner vers le 3^{ème} qui sait sa signature indispensable pour valider l'accord et tergiverser. On croit rêver ! Dans ce jeu de poker menteur, il n'y a que le personnel qui ne joue pas et voit les indemnités lui échapper.

Alors oui, la CFDT défend mordicus ce projet d'accord car nous estimons que dans un contexte difficile et subi, c'est un bon exemple d'un projet gagnant-gagnant entre les intérêts de La Poste et ceux du personnel ! L'accord est encore sur la table. Dans quelques jours il n'y sera plus. Il y a donc urgence à se réveiller et à faire d'autres paris que celui de l'échec !

EN 2014 VOTEZ CFDT  **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**